



Comment arrêter la formation de secrétaire médicale

Par **tichat24**, le **17/12/2008** à **16:13**

Bonjour,

Il y a 1an je me suis inscrite à un organisme de formation de secrétaire médicale par "Culture et Formation". Seulement voilà, je m'aperçois que ce n'est pas vraiment ce que j'ai envie de faire, de plus je me suis rendu compte que je me faisais littéralement avoir. Lorsque je me suis inscrite la formation coûtée 1800€, à ce jour, une amie m'a dit qu'elle venait de recevoir les papiers et que ça lui coutait à peine 200€. C'est tout simplement scandaleux. De plus, la conseillère Anpe ainsi qu'une personne travaillant dans le domaine médicale m'ont dit toutes les 2 la même chose, que ce n'est pas un diplôme reconnue par l'état, et qu'il n'y avait pas beaucoup de chance de trouver un emploi par la suite.

Je choisi donc d'arrêter la formation mais rien est écrit dans le contrat à par un délais de rétractation de 7jours puis 14 jours mais sinon rien d'autre. Quelqu'un pourrait il m'aider pour me renseigner afin que je puisse stopper cette formation.

Merci d'avance